

AVENANT N°2 – MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COMMUNE D'ORNEX

Lot n°1 – Prestations de nettoyage courant et occasionnel des locaux et prestations occasionnelles

Pour faire suite à la notification du marché faite à l'entreprise : **LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE**
ZAC de Monternoz
100 rue du Thioudet
01960 PERONNAS

Par la commune d'Ornex - représentée par M. Olivier GUICHARD, Maire.

ARTICLE 1 : Objet du marché initial

Le présent marché a pour objet le nettoyage des locaux de la Commune d'Ornex.

Le lot n°1 attribué à l'entreprise LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE concerne le nettoyage courant et occasionnel des locaux et prestations occasionnelles en cantine scolaire.

ARTICLE 2 : Objet de l'avenant n° 2

Le présent avenant n°2 porte sur l'ajout en prestations exceptionnelles du nettoyage du bloc sanitaires proche de la classe n°5 à l'école des Bois. La prestation de nettoyage se fait 4 jours par semaine.

Le présent avenant porte également sur l'ajout du nettoyage de la cuisine de la salle du Conseil municipal une fois par mois (le lendemain des séances du Conseil municipal).

ARTICLE 3 : Montant de l'avenant

Les modifications apportées à l'article 2 s'élèvent en prestations exceptionnelles à :

- **42 € HT par semaine d'intervention pour le nettoyage du bloc sanitaires proche de la classe n°5 à l'école des Bois ;**
- **15,75 € HT par intervention pour le nettoyage mensuel de la cuisine de la salle du Conseil municipal.**

ARTICLE 4 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont inchangés.

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

ARTICLE 5 : Conditions de l'avenant

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

À Ornex, le

LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE

Le Maire,

Olivier GUICHARD